

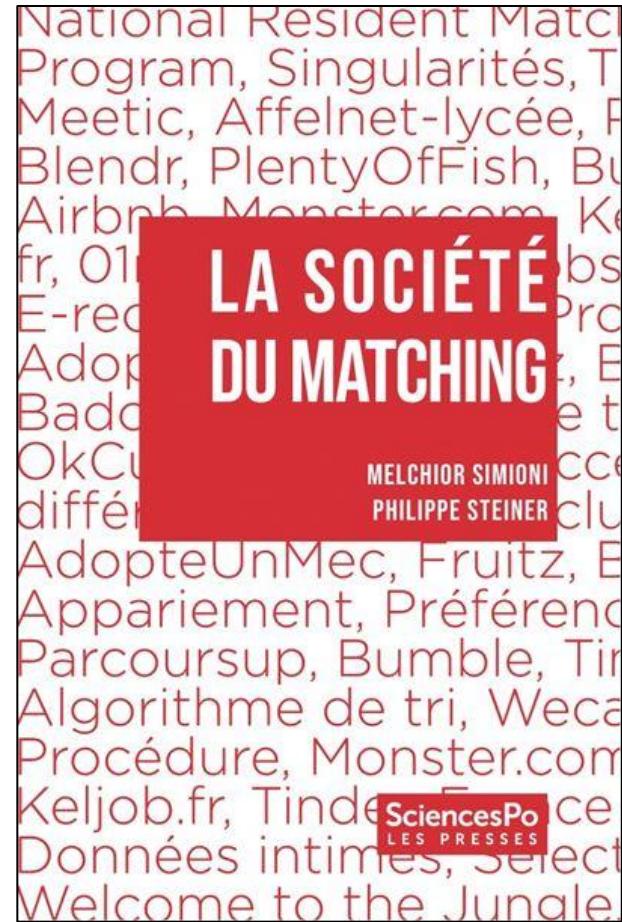
L'appariement dans la transplantation d'organes

Philippe Steiner

Sorbonne Université

JECO

6 novembre 2025

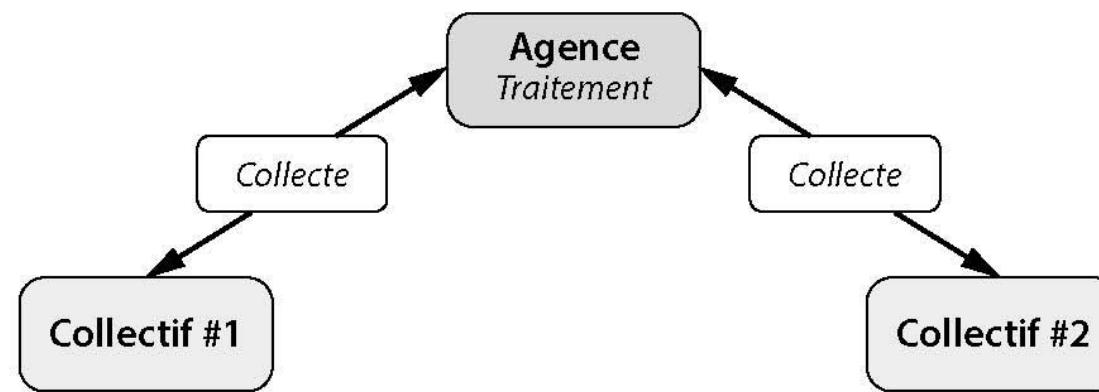


L'appariement comme mode de coordination

- Les dispositifs d'appariement consistent à « **faire des paires** » **entre des individus, ou entre des individus et des ressources** (une formation, un logement, un traitement médical ou un emploi par exemple).
 - Ces paires sont réalisées selon un principe de **double compatibilité** : une paire est formée entre deux individus a et b lorsque a préfère b à tout autre appariement possible, et que b préfère a à tout autre appariement possible ;
 - L'appariement porte généralement sur des « **biens singuliers** » ayant un grand potentiel de bifurcation pour les individus ;
 - Il peut concerner des circulations **marchandes** (marché du travail), des circulations de **dons** (greffes d'organes) ou la distribution de **biens publics** (formations universitaires).

Une structure sociale spécifique

- L'appariement repose sur une **forme sociale spécifique** : deux « **collectifs** », dont chaque membre a vocation à s'apparier avec un membre du collectif symétrique, sont reliés à une institution, appelée « **agence** », qui procède à l'appariement.
- **L'agence est le support organisationnel d'un algorithme** chargé de trier les informations reçues des deux collectifs. Elle est susceptible de revêtir différents statuts juridiques (entreprise privée, établissement public, organisation caritative) et donc d'avoir des contraintes de transparence sensiblement différentes.



L'appariement comme allocation déléguée et personnalisée

- L'appariement dans la transplantation vise à trouver le **meilleur ajustement** entre des personnes ou entre des personnes et des ressources. L'ajustement est personnalisé dans un cadre collectif.
 - Les transplantateurs sont très clairs sur ce point : **même si le nombre de greffons rénaux étaient en nombre suffisant** il faudrait quand même mettre en œuvre un dispositif d'appariement de manière à donner les meilleures chances de survie aux greffons et aux malades.
 - L'appariement se base sur des **données médicales** (groupes sanguins, groupes HLA (*Human Leukocyte Antigen*), volume corporel), et de **données médicales/sociales** (urgence, super-urgence, durée de présence sur liste d'attente, distance entre hôpitaux);
 - Il repose sur une **délégation du choix des patients aux chirurgiens** qui sont les opérateurs ultimes de l'appariement — les patients se limitant à donner leur accord pour une greffe.

L'appariement sous contrainte d'équité et d'explicabilité

- Compte tenu de l'importance de l'accès à une greffe pour la durée et la qualité de vie des patients, assurer **l'équité d'accès est une norme cruciale**:
 - selon le **genre**
 - selon l'**âge**
 - selon le **groupe sanguin**
 - selon la **localisation**
- **Production d'un score** (équation d'appariement) ;
- Avant tout changement dans le score, l'Agence de la biomédecine procède à des **simulations** grâce aux informations extraites des greffes passées ;
- **Présentation annuelle des résultats**, sous contrôle de **groupes d'experts** et **d'association de malades**;
- Ce qui impose d'être **capable de rendre compte des choix effectués**, ce qui exclut l'usage de l'IA.